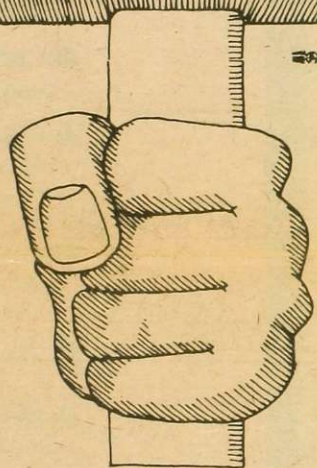


DEHORS LES CONTRÔLES



14 OCTOBRE

Grève générale contre les mesures Trudeau-Bourassa (voir pages 2 et 3).

Construction

Les employeurs devront tenir compte de nos 47,000 membres

Il n'y a aucun décret qui va tenir si les patrons refusent de négocier avec nous et de tenir compte de nos revendications. Voilà le sens des assemblées qu'ont tenu, depuis la mi-septembre, les travailleurs de la construction affiliés à la CSN. Rappelons que ces travailleurs, au nombre de 47,000 ont été privés de leur droit à la négociation par la loi 47 adoptée après la commission Cliche, loi qui a fait de la FTQ-construction l'unique interlocuteur auprès de l'Association des entrepreneurs.

Profitant de cette situation, les patrons ont fait des offres qui sont une véritable provocation, en augmentant les écarts de salaire entre les journaliers et les ouvriers spécialisés, et en maintenant les quelques différences de salaire qui restent encore entre les régions. Rien sur

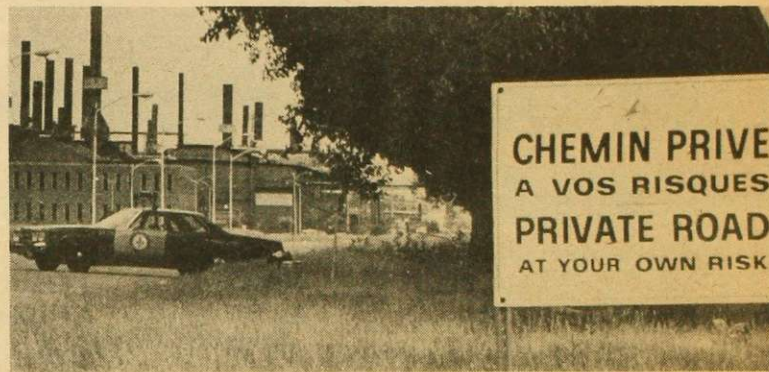
la sécurité d'emploi, dans une industrie où presque personne ne travaille à l'année; rien sur la sécurité physique, dans une industrie qui compte 26 pour cent des accidents de travail avec seulement 6 pour cent de la main-d'oeuvre; rien sur l'ancienneté, dans une industrie où il n'en existe aucune forme.

Dans une telle industrie, le rôle du délégué de chantier dans l'application du décret est primordial. Or, par les bons soins du gouvernement, le nombre de délégués est diminué, et les patrons pourront faire en sorte de placer leurs hommes de main à ces postes.

Ce sont là les principales questions que les membres de la CSN entendent négocier.

Aluminium

Les gars de Shawinigan restent à la CSN pour vaincre



Depuis deux mois, c'est la Sûreté du Québec qui remplace les travailleurs sur les lignes de piquetage devant les usines de l'Alcan. La police, aux ordres d'un gouvernement lui-même aux ordres des compagnies, est là pour fesser sur le monde ordinaire.

En renouvelant, le 15 septembre dernier leur confiance dans la CSN, les quelque 700 travailleurs de l'Alcan à Shawinigan ont maintenu une présence forte de la centrale dans un secteur stratégique, celui de la production.

Depuis les trois dernières années, le syndicat de Shawinigan a attiré les convoitises de la Fédération des syndicats de l'aluminium (FSSA), association indépendante dirigée par Jean Halley. Les tentatives de maraudage ont été nombreuses mais les travailleurs de Shawinigan, à la suite du vote remporté 384 à 295 avec un taux de participation de plus de 99 pour cent, espèrent bien avoir la paix durant un bout de temps, le temps nécessaire à négocier une convention qui leur assure à tout le moins la parité avec leurs camarades à l'emploi de l'aluminerie Reynolds de Baie Comeau, affiliés à la CSN eux aussi.

Car c'est là le noeud de la question cette année pour les travailleurs de l'Alcan, y compris ceux membres de la FSSA. Il n'est absolument pas normal que les travailleurs de l'Alcan au Québec soient les moins bien payés de toute l'industrie de l'aluminium en Amérique du Nord.

Avant les offres de l'Alcan, la moyenne générale des salaires des travailleurs membres de la FSSA à Arvida, Isle Maligne et Beauharnois s'établissait à \$6.13 l'heure; celle des travailleurs de l'Alcan affiliés à la CSN à Shawinigan et dans les deux chemins de fer au Saguenay s'établissait à \$6.30 pendant que les employés de Reynolds touchaient en moyenne \$7.16.

Important rattrapage

On peut donc constater le rattrapage que doivent effectuer les travailleurs de l'Alcan, surtout si on considère que le Syndicat de Reynolds doit renouveler sa convention dans les prochains mois.

Voulu et planifié par le cartel de l'aluminium, le conflit qui frappe depuis le 3 juin les usines de l'Alcan au Saguenay-Lac-St-Jean aura permis à la compagnie d'obtenir le raffermissement du prix du métal, aujourd'hui à 48¢ la livre alors qu'en 1973, il était à 27¢. Les analystes prévoient même un prix de 55¢ la livre au début de 1977.

Cependant, outre les travailleurs impliqués, c'est toute la population de la région qui est touchée par cette stratégie de l'Alcan, qui se conduit depuis 50 ans comme le maître incontesté de cette région: les mises-à-pieds ne se comptent plus, le taux de chômage dépasse les 20 pour cent.

Le Saguenay-Lac-St-Jean, par la faute de cette multinationale et celle de la compagnie Abitibi-Price, qui ferme les usines et suspend les coupes de bois, est aujourd'hui une région économiquement sinistrée où ce sont les travailleurs qui paient la note. Et cette note est élevée.

Le 14 octobre, nous devons tous manifester notre force

Le 14 octobre les travailleurs canadiens sortent en grève pour bannir de la législation cette loi injuste qui permet aux prix de monter, qui autorise les compagnies à faire des profits encore plus fabuleux, et qui condamne la majorité de la population, les travailleurs, à financer l'enrichissement de cette minorité rapace.

On sort aussi le 14 octobre pour montrer aux patrons qu'on en a assez de sa stratégie anti-ouvrière: à la CSN où 3,990 travailleurs sont en conflit, 2,420 d'entr'eux sont victimes de lock-out et le conseil du patronat avoue publi-

quement qu'il s'agit là d'un mouvement concerté entre les propriétaires d'entreprises.

On sort enfin le 14 octobre pour affirmer que jamais, jamais la classe ouvrière ne se laissera écraser par cette vaste alliance état, patrons, appareils d'état, législation, juges, polices.

Le Québec se mobilise

Chaque jour, chaque soir au Québec, des assemblées se tiennent dans les syndicats d'où les nouvelles nous parviennent qu'on va sortir massivement à Montréal, à Québec, à Sept-Îles, dans les Cantons de l'est etc.

Les autres provinces aussi

A deux semaines du 14, on sait déjà que les 100,000 fonctionnaires de l'Ontario vont paralyser l'appareil de l'état de cette province et que sera paralysé également les transports sur tout le territoire du grand Toronto métropolitain. De plus, aucun train ne quittera les gares situées entre les océans Atlantique et Pacifique.

Les travailleurs les plus décidés sont ceux de l'ouest où le CTC nous annonce que 90 pour cent des travailleurs de la Colombie, de l'Alberta et de la Saskatchewan feront grève le 14 octobre.

Les régions considérées comme les plus faibles étaient les Maritimes. Elles sont en train d'emboîter le pas sérieusement. Et aussi ironiquement que cela puisse paraître, ce revirement n'est pas dû à l'action de leaders syndicaux mais à la présence, dans les Maritimes, du parrain de la loi C-73. A l'Île-du-prince-Edouard, les travailleurs ont passablement hué le premier ministre du Canada. Invité à expliquer sa politique linguistique à une émission radiophonique de lignes ouvertes, 15 personnes sur 23 ont décidé de changer le sujet et de blâmer Pierre Elliott-Trudeau d'avoir imposé

une loi injuste aux travailleurs canadiens. Au Nouveau-Brunswick, des travailleurs ont fait grève spontanément pour pouvoir aller huer le premier ministre.

Le 14 octobre, l'état-serviteur-des-patrons verra à quel point les travailleurs canadiens sont déterminés à abolir l'infâme loi C-73 et à proposer des mesures qui visent à satisfaire non plus quelques privilégiés mais la majorité de la population. (voir le texte encadré au milieu de cette page.)

Les syndiqués du secteur public se font respecter grâce à leur rapport de force

Quand les travailleurs se mobilisent et réussissent à faire tourner à leur avantage un rapport de force, ils peuvent, non seulement faire plier un employeur mais enfoncer la loi dite anti-inflation. A preuve les travailleurs des affaires sociales et de l'éducation, mobilisés en front commun ont réussi à faire plier le plus gros employeur du Québec, l'état québécois, et ne sont pas incommodés par la commission De Coster. Du moins pas jusqu'à présent.

Ils obtiennent le double de ce que la loi autorise

A la suite d'un calcul plutôt complexe effectué par le service de recherche de la CSN, les travailleurs du secteur public auraient eu droit, selon les lignes directrices de la loi, de réclamer des augmentations salariales de 8% à 10% suivant qu'on interprète la loi

strictement ou largement. Globalement, les gains obtenus pour la première année de la convention sont évalués à 16,5%, soit environ le double de ce que la loi autorise.

Les règlements anti-inflations prévoient que les normes peuvent être dépassées dans certains cas: problème de retention et d'embauche de personnel, liens historiques etc. Or, en ce qui concerne la fonction publique, les problèmes de retention et d'embauche de personnel ne peuvent s'appliquer qu'aux infirmières autorisées, ce que de toute façon la commission De Coster n'a pas jugé bon de vérifier. Probablement parce qu'elle juge que les travailleurs des affaires sociales et de l'éducation sont suffisamment mobilisés pour lui faire face. Elle n'a pas tort.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DANS LES SECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EDUCATION DE 1974-75 A 1975-76

SECTEUR	Nombre de salariés	Masse salariale 1974-75	Masse salariale 1975-76 (incl. 17,13%)	Offre originale	Offre de règlement	AUGMENTATION EN % PAR RAPPORT A		
						à la masse de 1974-75	à la masse de 1974-75 (incl. 17,13%)	au rattrapage de 23,5%
AFFAIRES SOCIALES								
Infirmières	15,478	133,156,776	155,966,532	192,907,006	192,907,006	36.8	23.7	17.3
Autres	96,333	650,603,224	762,051,556	859,959,029	889,959,029	44.9	16.8	10.8
SOUS-TOTAL	111,811	783,760,000	918,018,088	1,052,866,035	1,082,866,035	38.2	18.0	11.9
EDUCATION								
Soutien	32,932	254,680,323	298,307,062	341,857,551	344,788,710	35.4	15.6	9.6
Enseignants	78,644	851,800,000	997,713,340	1,106,488,200	1,152,500,000	35.3	15.5	9.6
SOUS-TOTAL	111,576	1,106,591,899	1,296,151,091	1,448,345,751	1,497,288,710	35.3	15.5	9.6
GRAND TOTAL	223,387	1,890,351,899	2,214,169,179	2,501,211,786	2,580,154,745	36.5	16.5	10.5

(+ \$78.9 millions)

Pour des mesures de justice

En demandant le retrait immédiat des lois C-73 et 64 les trois centrales syndicales québécoises demandent aussi l'adoption par les gouvernements de véritables mesures pour corriger les effets de l'inflation, pour diminuer le chômage, pour redresser les inégalités économiques afin d'assurer l'accessibilité aux services essentiels et pour enrayer les véritables causes de l'inflation. Ainsi, nous demandons l'adoption des mesures prioritaires suivantes:

- le relèvement, au 1er août 1976, du salaire minimum à \$4.35 l'heure indexé trimestriellement au salaire moyen au Québec
- le relèvement immédiat des barèmes d'aide sociale, des allocations familiales, de chômage et des pensions en fonction de l'augmentation de la richesse nationale et l'instauration d'un revenu minimum garanti sous forme d'impôt négatif
- le libre accès à la syndicalisation pour tous les travailleurs par une réforme en profondeur du Code du travail
- le respect intégral de la libre négociation collective entre les parties
- que les divers paliers de gouvernement mettent immédiatement en oeuvre un vaste programme de construction de logements à prix modiques, entièrement sous contrôle public afin de faire pression à la baisse sur le coût actuel des loyers et que, de plus, des mesures draconiennes soient prises pour enrayer la spéculation foncière et contrôler le prix de tous les loyers
- un contrôle rigide des actes et honoraires professionnels afin d'éviter l'élargissement de l'écart entre les revenus des professionnels et des salariés, ce qui aura pour effet de démocratiser l'accès à ces services
- la révision des priorités gouvernementales en matière d'éducation, de santé et de bien-être dans le sens des intérêts des travailleurs
- un contrôle rigide allant du gel à la diminution des impôts, ce qui exige entre autres, l'indexation des impôts au Québec et une réforme fiscale qui allège le fardeau des travailleurs pour le transférer aux riches, aux spéculateurs et aux compagnies. Cette mesure doit s'appliquer également aux taxes et aux prix de tous les services publics et parapublics
- un contrôle rigide allant du gel à la diminution des prix canadiens des matières premières et des coûts de transport
- le contrôle rigide allant du gel à la diminution des prix des aliments de base et le contrôle public des monopoles de l'alimentation qui ont provoqué la hausse du prix des produits alimentaires
- le contrôle rigide des profits des compagnies privées et des institutions financières privées, accompagné d'une politique de contrôle des investissements au Québec de ces institutions.

contre tout système de contrôle salarial

Les trois centrales syndicales québécoises déclarent d'autre part leur refus de collaborer avec tout système de contrôle salarial, même au prix d'une collaboration tripartite entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. Les centrales québécoises considèrent que le droit de négocier librement est un droit que les travailleurs ne peuvent sacrifier.

Réductions imposées par les commissions Pépin et De Coster aux syndicats affiliés à la CSN

Syndicat	Fédération	Augmentations négociées	Augmentations approuvées
Dorval Diesel	Métallurgie	18.36%	8.0 %
Rockwell	Métallurgie	10.4 %	10.4 %
Areweld	Métallurgie	8.6 %	8.0 %
Bombardier Pocière	Métallurgie	26.0 % 1ère année 9.0 % 2e année 7.0 % 3e année	18.0 % 10.0 % 8.0 %
B.F. Goodrich Shawinigan	Métallurgie	17.9 % 1ère année 10.0 % 2e année	14.0 % 8.1 %
Scierie Irving Estcourt	FNSBB	18.8 % 1ère année 12.9 % 2e année	16.4 % 8.8 %
Scott Paper Crabtree	FTPF	11.0 %	8.0 %
Vaillancourt	Commerce	16.2 % 1ère année 7.9 % 2e année	16.2 % 7.9 %
David & Frères -employés de bureau	Commerce	17.0 %	10.1 %
Quotidien de Chicoutimi Vilas Furniture	Communications FNSBB	coupé de 15% 11.9 % 1ère année 15.9 % 2e année 12.4 % 3e année	11.9 % 13 % 11 %

Il est intéressant de constater, dans le cas de Bombardier, que les contrats étant signé avec ses clients, les montants de ces derniers ne baisseront pas. Ce ne sera donc pas le consommateur qui bénéficiera du montant enlevé aux travailleurs mais la compagnie. Ce montant, échelonné sur les trois ans de la durée de la convention, est de l'ordre de un million de dollars. Il s'agit donc d'un cadeau de un million de dollars donné par la commission Pépin à la compagnie. Petit détail: Jean-Luc Pépin était administrateur de la compagnie Bombardier. Il traite bien ses anciennes amours. Il les entretient avec l'argent des travailleurs.

Les travailleurs d'Escourt ont exagéré

Dans le cas de la scierie Irving à Estcourt les pourcentages sur le tableau ci-haut équivalent à \$3.69 négocié et \$3.60 décrété par la commission. Même si les travailleurs ont réussi de peine et de misère à négocier proche du salaire minimum, la commission a trouvé cette entente exagérée et leur a enlevé \$0.09 l'heure.

La liste des syndicats victimes des commissions est évidemment incomplète. Elle s'allonge à chaque jour que Jean-Luc Pépin amène.

Au congrès du conseil central de Québec

Les délégués défient trois injonctions

C'est sous le thème de "comprendre, s'organiser, se battre" que plus de 300 délégués du conseil central de Québec, une participation record soit dit en passant, ont manifesté leur détermination à être solidaire des travailleurs en conflit dans leur région.

Pendant les trois jours du congrès, les délégués ont défié trois injonctions qui limitent ou empêchent le piquetage devant les bureaux du Trust général de la charcuterie Lafleur et de l'A-

gence provinciale. En plus de décider à l'unanimité moins deux de recommander à leur syndicat de participer à la grève générale du 14 octobre, ils ont surpris l'exécutif en votant une hausse de cotisation supérieure à celle demandée.

Le sens politique des luttes

Le congrès fut marqué par les conflits de travail. Avant d'élaborer une structure régionale de solidarité (comités de zone, comités de lutte, etc) les délégués se

sont interrogés sur le sens politique des luttes de plus en plus ardues qu'ont à mener les travailleurs. Ceci devait décider le congrès à opter pour le syndicalisme de combat ou syndicalisme de lutte de classe tout en réitérant que cette option est libre puisque la CSN est une organisation de masse et que l'idéologie ne constitue pas une règle d'affiliation. Parmi les formes d'appui aux travailleurs en lutte, le conseil central entend accorder une place importante à la mobilisation

sur les lignes de piquetage et à l'éducation. De plus, des grévistes seront invités dans chaque syndicat afin d'expliquer leur lutte aux autres travailleurs.

Le président est réélu

Joseph Giguère a été réélu à la présidence du conseil central ainsi que Christiane

Gagnon au poste de secrétaire. Bob Robin a été élu vice-président exécutif et Denyse Fontaine trésorière. Ont aussi été élus au comité directeur Esther Dufour, André Baribeau, Jérôme Haroux, Richard Dubois, Michel Lépine, Rachel Robitaille et Clément Couillard.

400 militants des trois centrales appuient les camarades de Pierreville



Plus de 400 personnes sont venues manifester leur appui aux camarades des Camions à incendie de Pierreville en grève depuis le 10 mai. Les manifestants venaient de Sorel et des conseils centraux environnants, et plusieurs appartenaient à la CEQ et aux TUA, signe qu'on progresse vers l'unité syndicale. Rappelons que les syndiqués de Pierreville luttent, entr'autre, pour la simple reconnaissance de leur syndicat. (Photo Guy Turcot)

Les employés du transport Négocier avec le vrai patron: Paul Desmarais

Métropolitain Sud et Métropolitain Provincial, qui assurent le service d'autobus dans la périphérie de Montréal, sont des compagnies fantômes qui dissimulent les intérêts de Power Corporation. L'ensemble du transport par autobus au Québec est une entreprise payante. Mais évidemment, il y a des circuits qui sont moins achalandés que d'autres, et donc moins payants. Paul Desmarais a isolé ces circuits moins payants, il en a fait des filiales séparées, et les a vendues à des compagnies fantômes qu'il contrôle. Cela lui permet d'obtenir plus facilement des augmentations de tarif et de moins payer les employés, sous prétexte que ces compagnies ne sont pas rentables. Ce tour de passe-passe, qui a pourtant été sanctionné par la Commission des transports, a été mis en lumière par les employés de Métropolitain Sud qui sont en grève depuis le 8 juillet, et ceux de Métropolitain Provincial qui sont en lock out depuis le 24 juillet. Ces employés ont manifesté devant les entreprises Transport Provincial pour indiquer à Desmarais qu'ils veulent négocier avec leur vrai patron. Ce qui leur a valu des poursuites de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Congrès du conseil central des Laurentides Plein feu sur l'organisation

Le grand cheval de bataille des travailleurs du conseil central des Laurentides sera, cette année, l'organisation. Réunis en congrès au milieu de septembre, les représentants des travailleurs ont adopté une série de mesures visant à renforcer, stimuler et appuyer l'organisation dans la région.

Appui aux luttes

On a décidé dans un premier temps de décentraliser la région en trois sous-régions, lesquels sont chapeautés par deux directeurs élus qui travailleront étroitement avec le comité d'organisation. Ce comité tentera d'implanter des petits comités d'organisation dans chacune des municipalités. Les comités d'information et d'éducation orienteront leur énergie en vue d'un soutien à l'organisation.

De plus, le comité de stratégie régional du temps du front commun sera élargi pour y englober les syndicats du secteur privé. Son mandat: préparer des instruments d'intervention pour les luttes qui se mènent et faire systématiquement le bilan de chacune d'elles afin qu'elles profitent aux luttes à venir.

"Le travailleur laurentien" continue

Quand au journal "Le travailleur laurentien" il sera publié au même rythme que par le passé, soit une publication par deux mois (en plus d'une feuille volante de temps en temps).

Afin de libérer davantage de militants, la cotisation au conseil central passe de \$0.35 à \$0.50.

Molson à Terre-Neuve: Un boycott efficace

Après une dure lutte de près de cinq mois, les camarades de la brasserie Molson à Terre-Neuve viennent d'obtenir l'essentiel de leurs objectifs y compris la parité salariale avec les brasseurs de l'Ontario promise pour le début de l'année prochaine.

Ce qui a fait le plus de mal à la compagnie est le boycott de la bière Molson que les grévistes ont organisé sur tout le territoire de Terre-Neuve. Ce boycott était appuyé par le syndicat des "barmen" qui refusaient de servir cette marque de bière.

L'arme du boycott apparaît comme très efficace lorsque bien organisé. On se souvient, que lors du conflit de Vilas furniture, (propriété de Molson) la CSN avait organisé un boycott de cette même marque de bière. Comme les étudiants respectaient particulièrement cette consigne, les associations étudiantes ont reçu une lettre de la compagnie Molson, lorsque le conflit de Vilas a été réglé, les priant de lever le boycott.

On estime que dans le conflit de Terre-neuve, la compagnie a perdu autour de cinq millions de dollars.